

PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 avril 2026

DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
quorum : 08
présents : 13
votants : 15
pouvoirs : 2

Date de convocation :
27 mars 2026

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le jeudi 9 avril 2026 à 19h15** en session ordinaire à la Mairie,

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise, Adjointe, Mme BELLUTEAU Nathalie, Conseillère municipale déléguée, M. BRIVIO Philippe, M. GADIOU Dominique, Mme DIET Marie-Christine, Mme GARNIER Patricia, M. GUÉRIN Pascal, Mme VARENNE Véronique, M. LEBRET Arnaud, Mme VIVIEN-CHARBONNEAU Emilie, M. SAINTLOS Julien, Mme NICHOLLS France

Absents excusés : M GIRARD Patrick (pouvoir à M POURPOINT), M. SEGUINEAUD Mickaël (pouvoir à M GADIOU)

Secrétaire de séance : Mme VARENNE Véronique

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- Décision n° 2026-01 : Délivrance d'une concession funéraire pour 50 ans, au prix de 280€.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Délibération n° D2026_03_15

AFFAIRES FINANCIÈRES

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'affecter** le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal comme suit :
Résultat de fonctionnement cumulé : excédent (002)..... **508 426,42 €**
Résultat d'investissement cumulé : excédent (001)..... **138 075,42 €**
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2026_03_16

AFFAIRES FINANCIÈRES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les pièces comptables,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De voter** par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget principal

- **D'arrêter** le montant total du Budget Primitif de l'exercice 2026, du budget principal, aux montants suivants :

Fonctionnement

Dépenses 1 422 037,90 €

Recettes 1 422 037,90 €

Investissement

Dépenses 1 081 224,42 €

Recettes 1 081 224,42 €

Soit un budget équilibré en dépenses et en recettes à un total de 2 503 262,30 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, si nécessaire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles inscrites au budget tant dans la section d'investissement que dans la section de fonctionnement (règle de fongibilité des crédits- article L5217-10-6 du CGCT))

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable relatif à cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2026_03_17

AFFAIRES FINANCIÈRES

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET
ANNEXE LOTISSEMENT LES VIGNOLETTES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les pièces comptables,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De voter** par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe

- **D'arrêter** le montant total du Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe aux montants suivants :

Fonctionnement

Dépenses 619 126,46 €

Recettes 619 126,46 €

Investissement

Dépenses 219 074,80 €

Recettes 219 074,80 €

Soit un budget équilibré en dépenses et en recettes à un total de 838 201,26 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, si nécessaire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles inscrites au budget tant dans la section d'investissement que dans la section de fonctionnement (règle de fongibilité des crédits- article L5217-10-6 du CGCT))

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable relatif à cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2026_03_18

AFFAIRES FINANCIÈRES

VOTE DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De d'augmenter** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation,
- **De prendre acte** du montant global du produit résultant des taux votés:

Taxes	TAUX PLAFONDS 2026 prévus par la Loi	TAUX DE BASE Commune 2025	TAUX VOTES Commune 2026	Base d'imposition prévisionnelle 2026	PRODUIT CORRESPONDANT
foncière bâti	119,26%	33,93%	34,61%	960 800	332 533 €
foncière non bâti	136,75	36,24%	36,96%	88 300	32 636 €
Taxe d'habitation	46,19%	7,81 %	9,09%	202 600	18 416 €
Total					383 585 €
IFER / PYLÔNES					49 830 €
Allocations compensatrices					7 049 €
Coefficient correcteur					- 101 668 €
Produit attendu					338 796 €

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable relatif à cette délibération et notamment l'état n° 1259.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

Délibération n° D2026_03_19

AFFAIRES FINANCIÈRES

SIGNATURE DE LA CHARTE PARTENARIALE DE RECOUVREMENT AVEC LA DDFiP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il envisage de signer cette charte partenariale qui définit la politique de recouvrement, avec la Direction Des Finances Publiques, sans s'opposer aux mesures d'exécution forcées.

Cette charte est présentée au Conseil municipal, pour son information.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend acte** de cette information

Délibération n° D2026_03_20

DOMAINE ET PATRIMOINE

CESSION DU TRACTEUR RENAULT ERGOS ACHETÉ EN 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Céder** le tracteur de la marque Renault Ergos, à la société Agrivision, pour un montant de 10 000 €
- **Signer** tous les documents à intervenir

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De créer les commissions suivantes :**
Finances
Matériel / voirie / réseaux
Patrimoine / bâtiments (*dont cimetièrè*)
Enfance / jeunesse
Cadre de vie / attractivité : (*espaces verts, urbanisme, relations avec la CARA pour le développement économique*)
Ressources humaines
Communication
- **De dire** que chaque commission comportera le nombre de membres indiqué dans le tableau ci-dessous
- **De désigner** les membres de ces commissions sans vote à bulletin secret
- **D'arrêter** la composition des commissions de la manière suivante :

Commissions municipales	Nbre de membres	Membres de la commission
FINANCES	4	Françoise de ROFFIGNAC, Véronique VARENNE, Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU, Marie-Christine DIET
MATERIEL / VOIRIE / RESEAUX	6	Dominique GADIOU, Pascal GUÉRIN, Arnaud LEBRET, Julien SAINTLOS, Mickaël SEGUINEAUD, Patrick GIRARD
PATRIMOINE /BÂTIMENTS (dont cimetièrè)	7	Nathalie BELLUTEAU, Arnaud LEBRET, Julien SAINTLOS, Mickaël SEGUINEAUD, Philippe BRIVIO, France NICHOLLS, Marie-Christine DIET
ENFANCE / JEUNESSE	5	Françoise de ROFFIGNAC, Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU, Véronique VARENNE, France NICHOLLS, Patricia GARNIER
CADRE DE VIE / ATTRACTIVITE	11	Nathalie BELLUTEAU, Arnaud LEBRET, Julien SAINTLOS, Françoise de ROFFIGNAC, Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU, Véronique VARENNE, France NICHOLLS, Patricia GARNIER, Philippe BRIVIO, Marie-Christine DIET, Patrick GIRARD
RESSOURCES HUMAINES	4	Dominique GADIOU, Françoise de ROFFIGNAC, Julien SAINTLOS, Philippe BRIVIO
COMMUNICATION	3	Nathalie BELLUTEAU, Françoise de ROFFIGNAC, Véronique VARENNE

4

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2026_03_22

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL (SDEER)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Est candidat : Bernard POURPOINT

Nombre de voix : 15

Monsieur Bernard POURPOINT est désigné grand électeur, pour représenter la Commune de Grézac au SDEER.

Délibération n° D2026_03_23

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU DE GESTION DU COLLÈGE DE COZES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Sont candidats : Véronique VARENNE en titulaire, et Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU en suppléante

Nombre de voix : chacune obtient 15 voix

Véronique VARENNE est élue déléguée titulaire

Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU est élue déléguée suppléante

Délibération n° D2026_03_24

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE (SDV17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Est candidat : Dominique GADIOU

Nombre de voix : 15 voix

Dominique GADIOU est désigné grand électeur pour représenter la Commune de Grézac au SDV17

Délibération n° D2026_03_25

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU SYNDICAT INFORMATIQUE (SOLURIS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Sont candidats : Nathalie BELLUTEAU, en déléguée titulaire et Véronique VARENNE et Julien SAINTLOS, en délégués suppléants

Nombre de voix : chacun obtient 15 voix

Nathalie BELLUTEAU est élue déléguée titulaire

Véronique VARENNE et Julien SAINTLOS sont élus délégués suppléants

Délibération n° D2026_03_26

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SIVOM ENFANCE JEUNESSE DE L'ESTUAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Sont candidats : Bernard POURPOINT et Marie-Christine DIET, en délégués titulaires, et France NICHOLLS et Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU, en déléguées suppléantes

Nombre de voix : chacun des candidats obtient 15 voix

Bernard POURPOINT et Marie-Christine DIET sont élus délégués titulaires

France NICHOLLS et Emilie VIVIEN-CHARBONNEAU sont élues déléguées suppléantes

Délibération n° D2026_03_27

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU ET D'UN DÉLÉGUÉ AGENT AU COMITÉ NATIONAL DES ŒUVRE SOCIALES (CNAS)

de désigner un délégué élu et un délégué agent, suite au renouvellement du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De procéder** à la désignation de Françoise de ROFFIGNAC en qualité de délégué « ELU »
- **De confirmer** la désignation de Palmira JUNCHAT, en qualité de membre « personnel »

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- Mme DIET demande qu'un point de travail soit fait pour la mise en place d'un règlement d'utilisation de la salle associative, Mr le Maire va l'organiser
- La question d'un abri bus au village des Courtets est posée. Elle sera étudiée avec la CARA en fonction du nombre d'enfants qui utiliseraient l'arrêt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le maire,..... le secrétaire de séance,